

# FICHE DE SÉCURITÉ

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société

### 1.1 Identifiant du produit

**Nom du produit : Type FD™  
Nettoyant de contact électrique en aérosol**

**Numéro d'identification du produit :** FD-9, FD-9M

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Nettoyant / Dégraissage Électrique

**Liste des avis contre:** N'est pas applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur / Fabricant:**

**American Polywater Corporation**

11222 – 60<sup>th</sup> Street North  
Stillwater, MN 55082 USA  
Tel: 1-651-430-2270  
Email: sds@polywater.com

### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (USA) 1-352-323-3500 (INT'L)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).**

Flam Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit . 2	H315
STOT SE 3	H336
Rep. Tox. 2	H361

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est destiné à une utilisation grand public et porte une étiquette conforme aux directives CPSC et non aux directives GHS énumérées ci-dessous. Il est sans danger pour les consommateurs et les autres utilisateurs dans des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles. La FDS contient des informations précieuses pour les conditions de travail en milieu industriel.

**Contient:** Isohexanes , éthanol, n-pentane, n-hexane, isopropanol, dioxyde de carbone



**Pictogrammes:**

**Mot**

**d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Conseils de prudence:**

- P210 Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation.
- P251 Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
- P280 Portez des gants de protection.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P271 Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
  
- P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
  
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et bien respirer.
- P308 + P313 Si exposé ou concerné : Obtenir un avis médical.
- P410 + P412 Protégez du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

**Remarques:** Classification d'aspiration non appliquée en raison de la forme physique du produit.

**2.3 Autres dangers:** Pas d'information disponible.

**3 . Composition / Information sur les composants**

<b>Composant</b>	<b>N ° CAS</b>	<b>EC #</b>	<b>Poids %</b>
Isohexanes	107-83-5	203-523-4	80 à 95%
Éthanol	64-17-5	200-578-6	<15%
n-pentane	109-66-0	203-692-4	<3%
n-hexane	110-54-3	203-777-6	<3%
L'isopropanol	67-63-0	200-661-7	<2%
Gaz carbonique	124-38-9	204-6969-9	<8%

**4. Mesures de premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Contact oculaire:** Si une irritation des yeux résultant de l'exposition aux vapeurs se développe, déplacez-vous à l'air frais. Rincer les yeux avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact direct avec les yeux, rincez à grande eau pendant 15 minutes. Demander de l'aide médicale.
- Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés ; Bien rincer la peau avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.
- Inhalation (respiration):** En cas d'irritation du nez ou de la gorge, déplacez-vous à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Si la respiration est difficile, fournir de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Demander une aide médicale immédiate.
- Ingestion (ingestion):** Ne pas faire vomir et ne rien faire ingérer à moins que le personnel médical ne le demande. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Reportez-vous à la section 11 pour plus d'informations.

**4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire.**

Danger d'aspiration. Si ingéré, le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique. Cet itinéraire n'est pas prévu dans un emballage aérosol.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau, poudre extinctrice ou mousse.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit aérosol inflammable. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Peut brûler avec une flamme presque invisible.

#### Décomposition dangereuse et sous-produits :

La combustion génère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à pression de pression. Le récipient scellé peut accumuler de la pression lorsqu'il est exposé à une chaleur élevée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Les aérosols peuvent accumuler de la pression et exploser s'ils sont exposés à des températures supérieures à 49 ° C (120 ° F).

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. En cas de déversement dans un espace confiné, prévoir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs. Pour les secouristes : utiliser un équipement de protection respiratoire : appareil de protection respiratoire à demi-masque ou masque complet, avec filtre (s) contre les vapeurs organiques pour les déversements dans un espace confiné. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées en cas de risque de projection ou de contact avec les yeux. Pour les petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement adéquats.

### 6.2 Précautions environnementales :

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer le déversement pour empêcher toute pénétration dans les voies navigables, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

### 6.3 Méthodes Matériaux de confinement et de nettoyage :

Absorber le déversement avec du sable ou des absorbants. Recueillir autant que possible le produit déversé en utilisant des outils anti-étincelles et transférer dans un récipient. Sceller le conteneur. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant ne change en rien le risque de toxicité ou d'inflammabilité.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

## 7. Manutention et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aérosol extrêmement inflammable. Garder les contenants au frais, au sec et à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas exposer le contenant à la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F. Ne pas transporter ou stocker près de sources de chaleur. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Bien se laver après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Pour usage industriel ou professionnel uniquement.

### 7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Ne pas transporter ou stocker près de sources de chaleur. Gardez les boîtes sèches et loin des sources d'inflammation. Ne pas percer ou incinérer le contenant. Rangez ce produit avec une ventilation adéquate.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition et recommandations:

## Isohexane (107-83-5)

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	-	
<b>Pays / Source</b>	<b>8 heures TWA</b>	
USA, ACGIH	500 ppm	1000 ppm
Etats-Unis, NIOSH TWA	100 ppm, 350 mg / m <sup>3</sup>	510 ppm, 1800 mg / m <sup>3</sup>
Alberta	1760 mg / m <sup>3</sup> , 500 ppm	3500 mg / m <sup>3</sup> , 1000 ppm
Québec	1760 mg / m <sup>3</sup> , 500 ppm	3500 mg / m <sup>3</sup> , 1000 ppm
Saskatchewan *	500 ppm	1000 ppm

## Éthanol (64-17-5)

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	-	
<b>Pays / Source</b>	<b>8 heures TWA</b>	
USA, OSHA NIOSH	1900 mg / m <sup>3</sup> , 1000 ppm	-
USA, ACGIH	1881 mg / m <sup>3</sup> , 1000 ppm	-
Alberta	1880 mg / m <sup>3</sup> , 1000 ppm	-
Ontario	-	1000 ppm
Québec	1880 mg / m <sup>3</sup> , 1000 ppm	-
Saskatchewan *	1000 ppm	1250 ppm

## n-pentane (109-66-0)

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	-	
<b>Pays / Source</b>	<b>8 heures TWA</b>	
USA, OSHA NIOSH	1000 ppm	
Colombie britannique		
Alberta	600 ppm, 1700 mg / m <sup>3</sup>	-
Ontario	600 ppm	-
Québec	120 ppm, 350 mg / m <sup>3</sup>	-
Saskatchewan	600 ppm	750 ppm

## n-hexane (110-54-3)

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	-	
<b>Pays / Source</b>	<b>8 heures TWA</b>	
USA, OSHA, NIOSH	180 mg / m <sup>3</sup> , 50 ppm	
USA, ACGIH	50 ppm	
Colombie britannique	200 ppm	400 ppm
Alberta	176 mg / m <sup>3</sup> , 50 ppm	-
Ontario (peau)	50 ppm	-
Québec	176 mg / m <sup>3</sup> , 50 ppm	-
Saskatchewan (peau)	50 ppm	62,5 ppm

## Isopropanol, 2-propanol (67-63-0)

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	-	
<b>Pays / Source</b>	<b>8 heures TWA</b>	
USA, OSHA NIOSH	980 mg / m <sup>3</sup> , 400 ppm	1 225 mg / m <sup>3</sup> , 500 ppm
USA, ACGIH	200 ppm	400 ppm

Colombie britannique	200 ppm	400 ppm
Alberta	492 mg / m <sup>3</sup> , 200 ppm	984 mg / m <sup>3</sup> , 400 ppm
Ontario	200 ppm	400 ppm
Québec	985 mg / m <sup>3</sup> , 400 ppm	1 230 mg / m <sup>3</sup> , 500 ppm
Saskatchewan *	200 ppm	400 ppm

\* Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont tous basés sur les valeurs limites actuelles de l'ACGIH. Le Nouveau-Brunswick est basé sur une version plus ancienne ACGIH. Le Nunavet et les Territoires du Nord-Ouest s'appuient fortement sur les valeurs limites actuelles de l'ACGIH.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection respiratoire:

La ventilation normale est adéquate. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, la protection respiratoire est recommandée. Utiliser un respirateur ou un masque à gaz muni de cartouches pour vapeurs organiques (approuvé par le NIOSH) ou utiliser l'équipement pneumatique fourni.

### Gants de protection:

En cas de contact répété ou prolongé avec la peau, le port de gants imperméables est recommandé pour éviter le dessèchement et une irritation éventuelle.

### Protection des yeux :

Lunettes de sécurité recommandées.

### Autre équipement de protection:

Il est suggéré qu'une source d'eau propre soit disponible dans la zone de travail pour le rinçage des yeux et de la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés au besoin.



## 9. Physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (liquide en vrac)

<b>Apparence:</b>	Liquide clair et incolore; odeur douce.
<b>Seuil d'odeur:</b>	Indisponible
<b>pH:</b>	Ne s'applique pas
<b>Point de congélation:</b>	Indisponible
<b>Point d'ébullition:</b>	144 ° F / 62 ° C
<b>Point de rupture:</b>	> 0 ° F / -18 ° C (TCC)
<b>Taux d'évaporation:</b>	1,7 (acétate de n-butyle = 1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable aux liquides
<b>Limites d'inflammabilité:</b>	<b>LEL:</b> 1,2%
<b>La pression de vapeur:</b>	Indisponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	> 1 (Air = 1)
<b>Poids spécifique (H<sub>2</sub>O = 1):</b>	0,67
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Indisponible
<b>Coefficient de répartition eau / huile:</b>	Indisponible
<b>La température d'auto-inflammation:</b>	750.2 ° F / 399 ° C
<b>Température de décomposition:</b>	Indisponible
<b>Viscosité:</b>	Indisponible

### 9.2 Autres informations

<b>Volatiles (% en poids):</b>	100%
--------------------------------	------

Contenu en COV: 670 g / l

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Voir les titres restants à la section 10.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun connu.

### 10.4 Conditions à éviter:

Évitez la chaleur, les flammes et les étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë

##### Contact oculaire:

Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation des yeux. Cette irritation est minime et devrait être transitoire.

##### Contact avec la peau:

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut éliminer les huiles, provoquer des rougeurs, un dessèchement et des gerçures. Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles aux irritations cutanées causées par ce produit.

##### Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Ce n'est pas un sensibilisant.

##### Inhalation (respiration):

Les vapeurs de solvant concentrées peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée à des concentrations de vapeur excessivement élevées peut entraîner une dépression du système nerveux central (par exemple, somnolence, vertiges, perte de coordination et fatigue).

##### Ingestion:

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation du tube digestif et une dépression du système nerveux (par exemple, somnolence, vertiges, perte de coordination et fatigue).

##### Toxicité pour les animaux:

Éthanol	DL <sub>50</sub> (rat oral) 9000 mg / kg
	Test de Draize, œil de lapin 500 mg / 24 heures Léger
	CL <sub>50</sub> ( inhl rat) 20 000 , 10 heures
n-pentane	CL <sub>50</sub> ( inhl rat) 364000 mg / m <sup>3</sup> , 4 heures
n-hexane	DL <sub>50</sub> (rat oral) 25000 mg / kg
	CL <sub>50</sub> ( inhl rat) 48000, 4 heures
	DL <sub>50</sub> (rat oral) 5000 mg / kg
L'isopropanol	DL <sub>50</sub> (rat oral) 5000 mg / kg
	DL <sub>50</sub> (lapin cutané) 12800 mg / kg
	CL <sub>50</sub> ( inhl rat) 12000, 8 heures

##### Exposition chronique:

##### Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

##### Mutagénicité:

Pas de données disponibles

<b>Tératogénicité:</b>	Pas de données disponibles
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Produits toxicologiquement synergiques:</b>	Aucune donnée de point final.
<b>Statut cancérogène:</b>	Indisponible. Cette substance n'a pas été identifiée comme cancérogène ni comme cancérogène probable par le NTP, CIRC, ou OSHA, ni aucun de ses composants. L'ACGIH classe un composant, le n-hexane, dans la classe A4, non classifiable pour l'homme ou l'animal et CIRC le classe en classe 3, non classifiable pour l'homme.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1 Toxicité:</b>	
<b>Écotoxicité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité aquatique:</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>n-hexane</b>	96 h LC <sub>50</sub> tête-de-boule (poisson) 2,5 mg / l 48 h EC <sub>50</sub> Daphnia magna (puce d'eau) 3 878 mg / l 3 h EC <sub>50</sub> Algues d'eau douce 12 840 mg / l
<b>L'isopropanol</b>	96 h LC <sub>50</sub> tête-de-boule (poisson) > 1000 µl / l 48 h LC <sub>50</sub> Golden Orfe 8970 - 9280 mg / l 96 h CL <sub>50</sub> Daphnid (crustacé) > 1000 µl / l
<b>12.2 Persistance et dégradabilité:</b>	Pas d'information disponible
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation:</b>	Pas d'information disponible
<b>12.4 Mobilité dans le sol:</b>	Pas d'information disponible
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</b>	Ce produit ne contient pas, ni ne contient une substance qui est un PBT ou vPvB .
<b>12.6 Autres effets indésirables:</b>	Aucun connu.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit conformément à la réglementation nationale et locale.

## 14. Informations sur le transport

<b>Numéro ONU:</b>	1950
<b>Nom d'expédition des Nations unies :</b>	AÉROSOLS, Inflammables, moins de 1 litre chacun, Classe 2.1, LTD
<b>Classe (s) de danger pour le transport :</b>	Classe 9
<b>Groupe d'emballage:</b>	N'est pas applicable
<b>Dangers environnementaux:</b>	Aucun connu
<b>Précautions spéciales:</b>	Aucun connu
<b>TMD:</b>	Non réglementé
<b>OACI / IATA-DGR:</b>	Produit de consommation, ID 8000, classe 9, Qté LTD
<b>IMDG:</b>	UN 1950, AÉROSOLS, inflammables, moins de 1 litre chacune, classe 2.1, quantité suffisante

## 15. Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Etats-Unis Fédéral et Etat

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

<b>Catégories de danger pour la déclaration en vertu de la LEP, section 311/312</b>	<b><u>Aigu</u></b> Oui	<b><u>Chronique</u></b> Non	<b><u>Feu</u></b> Oui	<b><u>Pression</u></b> Non	<b><u>Réactif</u></b> Non
---	---------------------------	--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	------------------------------

<b><u>Composants</u></b>	<b>CERCLA / SARA Sec 302</b>		<b>SARA Sec. 313</b>
	<b><u>RQ de substance dangereuse</u></b>	<b><u>EHS TPQ</u></b>	<b><u>Libération toxique</u></b>
n-hexane	Oui (5000 lb)	Non	Oui (1%)

<b>Cotes NFPA:</b>	Santé:	1
	Feu:	3
	Réactivité:	0

Les cotes de risque de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou de situation similaire. Les cotes de risque sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

### Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, dont le n-hexane, reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, visitez le site [www.p65warnings.ca.gov](http://www.p65warnings.ca.gov).

### Union européenne

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Ne contient aucune substance de la liste des candidats REACH  $\geq 0,1\%$  SCL. Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS, Directive 92/32 / CEE. Ne contient aucune substance REACH avec les restrictions de l'Annexe XVII.

### Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé en fonction des critères de danger énoncés dans le RPC et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC.

### Australie

Tous les composants sont répertoriés dans l'AICS.  
Dangereux selon les critères de NOHSC Australia.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange par le fournisseur.

## 16. Autres informations

### Abréviations et acronymes :

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail  
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage  
STOT = Toxicité spécifique sur un organe cible  
DL<sub>50</sub> = dose létale médiane  
DNEL = niveau dérivé sans effet  
ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)  
LIS = Liste intérieure des substances (Canada)  
AICS = Inventaire australien des substances chimiques

Date de révision: 4 mars 2022



**Nom du produit :** Type FD™ Nettoyant de contact électrique en aérosol      **Date de révision :** 4 mars 2022

**Numéro de révision:** 10  
**Remplace:** 21 septembre 2018  
**Autre:** Anglais vers français; 11 mars 2022  
**Indication de changements:** Article 8 mis à jour ; ajout de pictogrammes EPI. Rédigé conformément aux dispositions de l'OSHA 1910.1200, App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et les recommandations contenues dans ce document sont réputées fiables. Cependant, le fournisseur ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la manipulation de ce produit.